

## Procédures d'évaluation

L'évaluation de départ a été rendue obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000.

Le contrat de formation doit contenir : "l'évaluation du niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation".

But de l'évaluation :

Elle permet d'établir un premier diagnostic de l'élève en termes de conduite et de sécurité routière afin d'individualiser son parcours de formation.

Elle permet de quantifier un nombre d'heures nécessaire au candidat pour acquérir toutes les compétences lui permettant de se présenter à l'examen pratique afin d'obtenir son permis de conduire.

Cette évaluation n'impose pas un nombre d'heures et n'a pas de valeur contractuelle.

Il s'agit d'un prévisionnel qui est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de l'élève.

La motivation et la fréquence des leçons de conduite ont une influence sur le nombre d'heures de formation.

L'élève pourra ainsi, en concertation avec l'école de conduite, organiser un calendrier de formation.

Elle permettra à l'élève d'obtenir une première estimation du cout total de sa formation.

Cette évaluation est réalisée sur tablette via le logiciel « Eval + » (descriptif détaillé à la suite).

Déroulement de l'évaluation de départ

# Évaluation de départ

## Procédure d'évaluation

Ce test se déroule avec l'accompagnement d'un formateur puis en autonomie sur un simulateur de conduite. Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile.

Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation. Elle se décompose en trois parties :

- La première concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours de l'élève.
- La deuxième permet de mesurer les connaissances en matière de signalisation et de règles de conduite.
- La troisième mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 5 niveaux de performance conduisant à 5 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes.

## Détail des compétences évaluées

Domaine des : Questions/exercices	Critères évalués
<b>EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE</b>	Permis possédés Véhicules conduits Zone d'évolution à bord du véhicule Temps de pratique en conduite Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.
<b>CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE SIGNALISATION</b>	Capacité à identifier des panneaux de signalisation selon leur forme.
<b>CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE CODE DE LA ROUTE</b>	Capacité à répondre à un qcm dans un temps limité (série de 20 questions) sur la base de photographies illustrant des mises en situation de conduite. Connaissances en matière de règles de circulation, signification de la signalisation et priorités de passage.
<b>CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE</b>	Capacité à répondre à un qcm à 3 propositions dans un temps limité sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : Direction-Boîte de vitesse - Embrayage - Freinage.

Domaine des : Questions/exercices	Critères évalués
<b>ATTITUDES À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE</b>	Hiérarchisation des raisons du choix de l'école de conduite : réputation, offre de formation versus prix, proximité.
<b>ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ</b>	Hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier.
<b>MÉMORISATION</b>	Capacité à mémoriser une séquence de 7 points constituant la chronologie d'installation au poste de conduite. Séquence lue et affichée à l'écran. La demande de restitution intervient à la fin de l'évaluation. Elle s'appuie sur la demande d'attribution d'un numéro à donner aux différents éléments de la liste, présentés dans le désordre, pour retrouver la chronologie présentée en début d'évaluation.
<b>HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES) CAPACITÉS D'ACQUISITION RAPIDE DES HABILETÉS INDISPENSABLES DU CONDUCTEUR. DÉMARRAGES-ARRÊTS.</b>	<b>Compréhension :</b> Suite à des explications visuelles et auditives, l'utilisateur doit réaliser des démarrages-arrêts. Capacité de compréhension en prenant en considération le nombre d'explications qui auront été nécessaires avant de commencer l'évaluation sur les démarrages-arrêts. <b>Habiletés :</b> Habiletés à utiliser les commandes du véhicule en prenant en considération le nombre d'erreurs faites lors de l'évaluation sur les démarrages-arrêts.
<b>MANIPULATION DU VOLANT</b>	L'évaluation porte sur la compétence à suivre une trajectoire à une vitesse faible et en manipulant le volant pour faire un parcours en slalom entre des cônes. L'intervention sur la pédale de frein peut impacter le résultat.
<b>TRAJECTOIRE</b>	Évaluation de la latéralité et de la capacité à suivre une trajectoire imposée. Suivi à une vitesse imposée, d'une trajectoire dessinée sur la route.
<b>OBSERVATION, REGARD, ÉMOTIVITÉ</b>	Test de compétences visant à mesurer : la capacité de résistance à la pression sociale, les capacités d'observation, d'anticipation d'obstacles, de gestion des allures en fonction des prescriptions, de gestion des trajectoires, de respect de la signalisation imposant l'arrêt, de gestion des accessoires de communication. Évaluation des capacités perceptives et le temps de réponse à un stimulus visuel. Le véhicule avance automatiquement. Il est demandé de suivre une cible située sur la trajectoire.

Domaine des : Questions/exercices	Critères évalués
<b>PERCEPTION ET CHAMP VISUEL</b>	Dès la perception d'une forme géométrique apparaissant dans les différentes zones stratégiques de prise d'information en situation de conduite, il est demandé de klaxonner, puis dans un second temps de cliquer à l'aide d'une souris dans la zone où la forme géométrique a été perçue.

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

## Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.**

## Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières

### CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : \_\_\_\_\_ SÉRIE

EXEMPLAIRE  
ADMINISTRATION

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Centre : \_\_\_\_\_ N° de département : \_\_\_\_

L'expert(e) – Nom : \_\_\_\_\_ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : \_\_\_\_\_

Mme, Mlle, M.<sup>10</sup> Prénom : \_\_\_\_\_

(1) Payer les modalités d'abus : sans de naissance sur le son d'usage a-01 p a 010

Catégorie de permis sollicitée : A  A1  B  B1  EB  C  EC  D  ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

N° de département : \_\_\_\_ ou pays : \_\_\_\_\_ déjà titulaire des catégories de permis : \_\_\_\_\_

régularisation  dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-29 du Code de la Route) N° du permis : \_\_\_\_\_

**Résultat d'examen**

(obtenir la mention correspondante etayer cette notice)

FAVORABLE

INSUFFISANT

Examen non mené à son terme

**Codes spécifiques :**

01  101  102  103  105  Ar

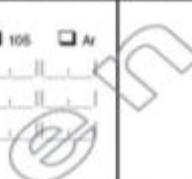
106 jusqu'au : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Vaut titre de conduite à compter du : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Visite médicale valide jusqu'au : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Autres codes : \_\_\_\_\_

**Signature :**



Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du Risque			
	E	0	1	2	3	COIS	SIONS	TE
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								

### Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;

- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIES « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE**

### **Les enjeux de la formation à la conduite**

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

## **Le déroulement de la formation**

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'équiper et s'installer	■	■	■	■	■			
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes	■	■	■	■	■			
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information	■	■	■	■	■			
Adapter son allure aux circonstances	■	■	■	■	■			
Appliquer la réglementation	■	■	■	■	■			
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers	■	■	■	■	■	0	0	0
Partager la chaussée	■	■	■	■	■	0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité	■	■	■	■	■	1	1	1
	<b>Sous-totaux</b>							
<b>Courtoisie</b>					+1			
<b>Total général</b>								

## Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup> (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

### Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

**La formation pratique est constituée de trois phases :**

- une phase d'enseignement hors circulation (durée 2h),

- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, (durée 4h),
- une phase de sensibilisation aux risques (durée 1h).

Avec le permis AM option cyclo

On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm<sup>3</sup> et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm<sup>3</sup>, vitesse 45 km/h).

# Règlement Intérieur

Le règlement intérieur des auto-écoles Limbert

## **Inscription, demande de renseignements, horaires d'ouverture**

L'auto-école Limbert rue Guillaume Puy est ouverte du lundi au samedi inclus, Elle est fermée les jours fériés et circonstances exceptionnelles mentionnées 48 h à l'avance sur la porte d'entrée de l'établissement.

L'auto-école Limbert rue Carreterie est ouverte du lundi au vendredi inclus, Elle est fermée le samedi et le dimanche ainsi que les jours fériés et circonstances exceptionnelles mentionnées 48 h à l'avance sur la porte d'entrée de l'établissement.

Les inscriptions et demandes de renseignements se font à la rue Guillaume Puy, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h ainsi que le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h ou par téléphone.

A la rue Carreterie, du lundi au vendredi de 14h à 18h ainsi que par téléphone.

L'établissement ne saurait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaires à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'auto-école s'engage à le faire traiter dans les meilleurs délais.

## **Tarifs et réglementation**

Les prestations sont affichées en vitrine des deux agences et visibles aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur.

Des fiches de renseignements sont disponibles à l'intérieur des deux agences à l'accueil.

Il y est fait mention de l'agrément préfectoral des auto-écoles Limbert, des coordonnées postales, téléphoniques et site internet, ainsi que du numéro de siret.

L'auto-école Limbert vous propose de financer votre permis de conduite grâce à la formule « Permis à 1 euro par jour » car elle possède la garantie financière.

Sur demande, une attestation peut vous être remise ainsi qu'un RIB de l'établissement.

## **Formations théorique et pratique**

Elles sont assurées dans le cadre du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC), pour les catégories B et AAC, par des formateurs titulaires d'un diplôme d'état et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B, en cours de validité.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par l'élève, une estimation du volume d'heures de formation nécessaires est établie. Celle-ci peut être revue et corrigée en cours de formation, en fonction des aptitudes de l'élève, de sa motivation et de sa régularité.

Les séances de code sont dispensées aux horaires d'ouverture des agences, sauf pour l'agence rue Guillaume Puy à laquelle cela débute à 10h et non 9h le matin.

Les séances de code étant collectives, un nombre de 12 personnes maximum est accepté.

Toutefois, ce nombre peut être abaissé à 10 personnes, dans le cas où une personne en fauteuil se présente (loi accessibilité).

Le manque de respect d'un élève envers le personnel de l'auto-école ou un inspecteur au permis de conduire, entraîne l'exclusion de l'établissement.

Le candidat doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret de formation. A défaut, le formateur pourra lui proposer sur son temps de leçon de l'accompagner à son domicile pour le récupérer, à condition que cela se trouve à une distance raisonnable. Le cas échéant, la leçon ne pourrait avoir lieu.

Pour être présenté à l'examen du permis de conduire, le compte doit être soldé.

Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance, sera considérée comme prise et due.

## **Les examens**

Le jour des examens théorique et pratique, le candidat doit se présenter muni d'une carte d'identité en cours de validité. Pour l'examen pratique, il doit en plus venir avec son livret d'apprentissage.

L'examen pratique se déroule sur environ 30 à 35 minutes, dont 20 à 25 minutes de conduite effective. Le reste du temps est consacré à une manœuvre ainsi qu'à 2 vérifications (intérieure et extérieure) portant sur le véhicule, et à une question portant sur la sécurité routière.

## **Hygiène, sécurité et comportement**

L'auto-école étant un lieu public, il est formellement interdit de fumer.

Dans les salles de code, le téléphone portable doit être éteint ou en mode silencieux.

Le silence est exigé pendant les cours et tests de code afin de ne pas perturber les séances. Il est demandé de respecter les horaires des cours de code afin de ne pas déranger les élèves ni le

formateur.

Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte des agences ainsi que dans les véhicules école.

L'élève s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition ainsi que les locaux et véhicules.

Les toilettes sont à disposition des élèves dans chaque agence. L'état de propreté doit être irréprochable après utilisation.

Une trousse de secours est disponible au sein de chaque agence. En cas de nécessité, merci de vous adresser à l'accueil.

Nous accordons une très grande importance au respect des autres et des biens. Aussi, tout acte de violence verbale ou physique, tout comportement jugé inapproprié, entraîneront une exclusion définitive de l'auto-école avec restitution du dossier. Il en va de même pour les personnes se présentant sous l'emprise de drogues ou d'alcool.

La direction.

## RECLAMATIONS :

Les réclamations urgentes sont traitées dans les plus brefs délais.

04 90 86 25 60 ou 04 90 27 35 82

[limbert.auto-ecole@orange.fr](mailto:limbert.auto-ecole@orange.fr)

## FORMATION PREPARATOIRE A LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISES

Formation aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.

**Adresse de la formation hors circulation :**Chemin du Pont Rouge 84000 Avignon

**Temps de parcours à partir de l'école de conduite :** 15mn

**Partage de la piste de formation :** La piste est partagée avec 4 autres écoles de conduite (en cas d'utilisation de la piste par les quatre écoles de conduite, il va y avoir de l'attente entre les exercices, dans ces conditions, les questions liées à la conduite d'un deux roues seront révisées.

**Capacité d'accueil :** la piste comprend un parcours à allure normale plus 2 parcours lents.

**Disponibilité de la piste :** la piste est disponible tous les jours de la semaine. L'amplitude horaire de la piste est de 7h à 20h.